

Rallyes
RALLYE ET ENDURANCE 4x4
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 4X4
1 – REGLEMENT

Le Championnat de France 2003 des Rallyes 4 x 4 se déroulera sur 9 épreuves.

01/02 mars	Collines d'Arzacq	Asac Basco Bearnais
04/06 avril	Province du Labourd	Asa Cote Basque
02/04 mai	Terres d'Artois	Asa du Detroit
07/08 juin	Jean de la Fontaine	Asa 02
12/13 juillet	Gers - Armagnac	Asa Armagnac Bigorre
05/07 septembre	Cimes	Asac Basco Bearnais
26/28 septembre	Cidre et Pommiers	Asa Rouennaise
10/12 octobre	Dunes et Marais	Asa Augias
29/30 novembre	Plaines et Vallées	Asac Andresien

Les rallyes 4x4 comptant pour le Championnat de France ne pourront être organisés à moins d'un délai de 3 semaines. Un rallye 4x4 ne peut pas être organisé à la même date qu'une épreuve d'endurance 4x4.

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 4.1. VEHICULES ADMIS

Pour compter au Championnat de France des Rallyes 4x4, le règlement des épreuves doit obligatoirement être ouvert aux voitures telles que définies par le règlement technique des épreuves 4x4 FFSA.

Le nombre de pneus n'est pas limité par épreuve, ainsi que l'utilisation des pièces.

ARTICLE 9 . CLASSEMENT

a) Participation : 5 points seront attribués aux concurrents ayant pris le départ de la course.

b) Une triple attribution de points est faite aux pilotes les mieux classés dans les conditions suivantes :

• Classement scratch :

- 1er : 15 points
- 2ème : 12 points
- 3ème : 10 points
- 4ème : 8 points
- 5ème : 6 points
- 6ème : 5 points
- 7ème : 4 points
- 8ème : 3 points
- 9ème : 2 points
- 10ème : 1 point

• Classement par groupe :

- 1er : 6 points
- 2ème : 4 points
- 3ème : 3 points
- 4ème : 2 points

• Classement par classe :

- 1er : 5 points

2ème : 3 points
3ème : 2 points
4ème : 1 point

Le classement final du Championnat de France des Rallyes 4x4 sera établi en tenant compte du nombre total d'épreuves organisées moins 2.

Si ce total est inférieur à 10, le nombre retenu sera égal au nombre d'épreuves organisées moins 1.

À l'issue du Championnat, si 50 % des épreuves n'ont pas été disputés, la FFSA pourra ne pas attribuer le titre de Champion de France des Rallyes 4x4.

ARTICLE 10.

1/ CHAMPIONNAT DE FRANCE DES VÉHICULES 4X4 DE SÉRIE

Un Championnat de France réservé aux conducteurs de véhicules 4x4 de série (groupe T1) est organisé. Seront pris en compte les points de participation, du groupe et des classes.

2/ CHALLENGE 2 LITRES, 2 ROUES MOTRICES

À l'issue de chaque épreuve, outre les points de participation, les points suivants seront attribués aux pilotes de ce Challenge :

1er : 9 points
2ème : 6 points
3ème : 4 points
4ème : 3 points
5ème : 2 points
6ème : 1 point

3/ TROPHEE DES COPILOTES

Les copilotes des véhicules du groupe T3A – classe 4 et T3B – classe 3 ne marquent pas de points.

Une triple attribution de points est faite aux coéquipiers les mieux classés dans les conditions suivantes :

Participation : 5 points seront attribués aux concurrents ayant pris le départ de la course.

À l'issue de chaque épreuve les points suivants seront attribués aux pilotes de ce Trophée :

- Classement scratch :

1er : 15 points
2ème : 12 points
3ème : 10 points
4ème : 8 points
5ème : 6 points
6ème : 5 points
7ème : 4 points
8ème : 3 points
9ème : 2 points
10ème : 1 point

- Classement par groupe :

1er : 6 points
2ème : 4 points
3ème : 3 points
4ème : 2 points

- Classement par classe :

1er : 5 points
2ème : 3 points
3ème : 2 points
4ème : 1 point

Le classement final du Trophée des copilotes des Rallyes 4x4 sera établi en tenant compte du nombre total d'épreuves organisées moins 2.

Si ce total est inférieur à 10, le nombre retenu sera égal au nombre d'épreuves organisées moins 1.

À l'issue du Championnat, si 50% des épreuves n'ont pas été disputés, la FFSA pourra ne pas attribuer les titres de vainqueurs du Trophée des coéquipiers du Championnat de France des Rallyes 4x4.

2 - CAHIER DES CHARGES

1. PARCOURS

Longueur totale des épreuves spéciales : 60 km minimum, 150 km maximum.

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Championnat de France doivent installer, sur les épreuves spéciales, une signalisation préalable positionnée 50 m avant l'obstacle. Elle indiquera, par des symboles appropriés, les changements de direction, cassis ou tout autre danger (dimensions des panneaux : 30 cm x 40 cm). Un rappel de signalisation sur l'obstacle est recommandé.

En cas d'E.S. de nuit, les dispositions suivantes doivent être prises :

- signalisation complète fluorescente : flèches, panneaux, banderoles, etc...
- chasubles fluorescentes pour les commissaires en poste.
- contrôles techniques complémentaires concernant l'équipement lumineux du véhicule en sortie du parc fermé et au départ de l'étape comprenant une/des étapes spéciales de nuit.

2. HORAIRES

Les organisateurs devront mettre en place les véhicules de sécurité, les commissaires et les chronométreurs au minimum 60 minutes avant l'heure théorique de passage de la 1ère voiture.

3. ENGAGEMENTS

- a) Le règlement de l'épreuve doit préciser la date impérative de clôture des engagements, fixée au vendredi de la semaine précédant la semaine du début de l'épreuve.
- b) Le nombre maximum d'engagés doit avoir reçu l'accord de la FFSA.
- c) La feuille d'engagement type est obligatoire.

4. ENGAGEMENTS ET PRIX DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Engagement minoré avec la publicité de l'organisateur : 350 €maximum.

Classement général scratch :

Groupes et classes : voir règles spécifiques au rallyes 4x4, article 3.

N B : Les équipages engagés en groupe T3A - classe 4 et T3B - classe 3 feront l'objet d'un classement particulier et de prix à la discrétion de l'organisateur. Ils ne pourront pas marquer de point au Championnat.

Le montant des prix distribuables : 23 fois le prix de l'engagement.

Les prix sont cumulables.

Barème ci-dessous :

	Général scratch		Groupes (3)		Classes (12)	
1er	Engt	x 2,9	Engt.	x 1	Engt.	x 0,5
2ème		x 1,9		x 0,4		x 0,2
3ème		x 1,3				
4ème		x 1				
5ème		x 0,8				
6ème		x 0,7				

7ème	x 0,6
8ème	x 0,5
9ème	x 0,4
10ème	x 0,3.

5. TRANSMISSION DES RÉSULTATS À LA FFSA

Les résultats devront être adressés à la FFSA 24 heures après l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi. Le rapport de clôture devra être complet.

3 – CARACTERISTIQUES

Rallye 4x4 Championnat de France

Groupe admis : T1, T2, T3

Durée vérifications incluses : 48 h maximum

Longueur totale du parcours : libre

longueur totale des spéciales : 60 à 150 km

Longueur maximum des spéciales : 25 km

Passages en spéciales : 5 maximum

Droits d'engagement maximum : 350 €(minoré)

Total minimum des prix prévus : 23,2 fois engagement